

PSI Mali

Hamdallaye ACI 2000 Immeuble BABOUYA en face
de la Direction Générale de Orange Mali

Tél : 44 90 01 11 / 12

Bamako- Mali

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°007/08-26/PROC

Population Services International Mali (PSI Mali) est une Organisation Non Gouvernementale évoluant dans le domaine du Marketing Social au Mali depuis 2001.

PSI Mali lance un avis d'Appel d'Offres pour la sélectionner d'une entreprise pour les services énumérés en annexe 1

PART IE I : RESUME DE L'OFFRE

La table ci-dessous fournit les informations de base sur l'offre au fournisseur/société qui devra être sélectionné à l'issue de ce processus. PSI Mali n'a aucune obligation légale de contracter avec un fournisseur ou prestataire de services. PSI Mali se réserve également le droit, à sa seule discrétion, de suspendre, modifier, relancer ou annuler la présente procédure à tout moment, sans obligation de justification ni de notification, et sans indemnisation des soumissionnaires. Nous vous invitons à respecter la date limite de soumission ci-dessous. Les soumissions hors délai ne seront pas considérées.

RESUME DE L'OFFRE	
Objet de la Prestataire	Sélection d'un commissionnaire en douane agréé au Mali pour le dédouanement de deux (02) véhicules Toyota Hilux
Prestations de services (Services douaniers / Transit et dédouanement)	Terme fixe avec honoraires forfaitaires et remboursement des débours réels dûment justifiés.
Durée du contrat	Contrat à durée déterminée / prestation ponctuelle
Possibilité de renouvellement	Non applicable
Date de lancement de l'offre	04/09/2026
Visite des lieux	Applicable
Date-limite de soumission	17/09/2026 à 09 Heures 00 MN GMT
Date d'ouverture des offres	17/09/2026 à 09 Heures 30 MN GMT
Lieu d'ouverture des offres	Salle de Réunion de PSI Mali
Les demandes de renseignements	hmaiga@psimali.org ou skebekodio@psimali.org
Date-limite pour les renseignements	3 jours ouvrables avant la date-limite de soumission des offres

Partie II : DIRECTIVES DE SOUMISSION DES OFFRES

II.1. Format et contenu des offres

Les soumissionnaires doivent se **conformer au format et contenu des instructions dans la table ci-dessous**. Toute non-conformité avec le format et le contenu de soumission ci-dessous peut disqualifier votre offre.

FORMAT ET CONTENU DES OFFRES	
Nombre de copies demandées des offres	Le soumissionnaire devra fournir un (01) exemplaire original signé par une personne dûment habilitée et cacheté, accompagné de deux (02) copies.
Langue des Offres	Français
Contenu minimum des offres	Forme d'identification complète du soumissionnaire plus toutes les annexes demandées (voir section III)
	Offre technique et financière signée et cachetée, plus les autres annexes demandées (voir section IV). L'offre financière devra détailler séparément les honoraires du prestataire, les frais administratifs, les débours éventuels ainsi que les droits et taxes applicables, afin de permettre une comparaison transparente des offres.
Monnaie de l'offre	F CFA
Prix de l'offre	L'offre doit indiquer le montant hors taxes (HT), le montant toutes taxes comprises (TTC), ainsi que le détail des taxes applicables, notamment la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée). <i>Les droits et taxes douaniers, lorsqu'ils sont fixés par l'administration compétente, devront être distingués des honoraires du prestataire et ne devront pas être considérés comme une marge commerciale du prestataire.</i>
Validité de l'offre	Quatre Vingt Dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des offres
Délai de Prestation	Le délai proposé devra être compatible avec la date d'expiration des admissions temporaires, fixée au 09 octobre 2026 pour les deux véhicules concernés.
Forme de soumission des offres	Livraison en main ou courrier postal (dans une enveloppe scellée et anonyme) avec la mention « <i>Sélection d'un commissionnaire en douane agréé au Mali pour le dédouanement de deux (02) véhicules Toyota Hilux</i> ».
Adresses complètes de soumission des offres	PSI Mali Attention : Comité de Sélection BP. E 5397 Bamako (MALI) Hamdallaye ACI 2000 Immeuble BABOUYA en face de la Direction Générale de Orange Mali Téléphone : 44 90 01 11 / 44 90 01 12 DAO (Dossier d'appel d'offres National N°007/08-26/PROC)

II. 2 Soumission et transmission

Les offres sont à transmettre en main propre, par courrier dans **une enveloppe scellée et anonyme** aux adresses indiquées ci-dessus dans la section II.I.

- a. Pour être considérée, l'offre originale doit être reçue à l'adresse ci-dessus et en **nombre indiqué**, pas plus tard que la date-limite de soumission indiquée dans la Partie 1. Les soumissionnaires sont exclusivement responsables de s'assurer de la bonne réception de leurs offres. Les offres reçues après la date –limite de soumission indiquée ci-dessus ne seront pas acceptées.

La date et l'heure limite de réception des dossiers **sont 17/09/2026 à 09 heures 00 mn. PAS APRES sous peine de disqualification.**

- b. Les offres doivent suivre la forme et le contenu décrits dans la section II.1. Les offres incomplètes ou offres qui ne suivront pas les directives de soumission seront disqualifiées.
- c. Les offres seront ouvertes en séance publique au lieu et à l'heure indiquée dans la Partie 1.
- d. Une fois ouverte, les offres seront gardées en sécurité et intactes. Les efforts raisonnables seront faits pour les protéger contre la perte, l'altération, ou la divulgation à toute personne autre que les membres du comité de sélection de PSI Mali. Cependant, PSI Mali ne sera tenue responsable par aucun soumissionnaire pour quelque défaut à se conformer aux directives de soumission des offres indiquées ci-dessus.
- e. Les offres ne peuvent être altérées, corrigées ou retirées après la dernière date limite de réception des offres. Dans des cas exceptionnels, PSI Mali peut, à sa seule discrétion, permettre la correction des erreurs arithmétiques, les erreurs de transposition, ou d'autres erreurs mineures. Cela est seulement possible dans les cas où PSI Mali peut clairement identifier l'erreur et où l'erreur en question peut être établie en conclave devant les autres soumissionnaires.

Partie III : Formulaire d'identification et références du soumissionnaire

Tous les soumissionnaires sont tenus de **remplir dûment le présent formulaire** et de le joindre à leur dossier de soumission.

Le soumissionnaire doit justifier d'au moins trois (3) prestations similaires réalisées au cours des cinq (5) dernières années, dont idéalement au moins une (1) réalisée pour une ONG, une organisation internationale ou un projet financé par un bailleur de fonds.

Les soumissionnaires doivent joindre les pièces justificatives permettant de vérifier les références déclarées, notamment les contrats, attestations de bonne exécution, bons de commande ou tout autre document pertinent.

Toute référence non justifiée ne sera pas prise en compte. En l'absence de pièces justificatives suffisantes, le dossier pourra être déclaré non conforme et le soumissionnaire disqualifié.

IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE	
Nom de la Société :	
Téléphone de la Structure :	
Adresse E-mail de la Structure	
Adresse physique de la structure	
Numéros de fax du structure	
Personne de contact-clé pour cette offre	
Nom et Prénoms	
Adresse E-mail	
Fonction / Poste	
Téléphone	
REFERENCES COMMERCIALES (prestations similaires de dédouanement au Mali) Les références commerciales des offres qualifiées pour leur évaluation seront vérifiées. Merci de bien vouloir indiquer des contacts actualisés.	
Référence 1 :	
Nom	
Numéros de Téléphone	
Adresse physique	
Adresse E- mail	
Objet de la Prestation :	
Montant de la Prestation :	
Année d'exécution :	
Délai d'exécution :	
Contact téléphone et mail de la personne à contacter*	

Référence 2 :	
Nom	
Numéros de Téléphone	
Adresse physique	
Adresse E-mail	
Objet de la Prestation :	
Montant de la Prestation :	
Année d'exécution	
Délai d'exécution	
Contact téléphone et mail de la personne à contacter*	
Référence 3 :	
Nom	
Numéros de Téléphone	
Adresse physique	
Adresse E-mail	
Objet de la Prestation :	
Montant de la Prestation :	
Année d'exécution	
Délai d'exécution	
Contact téléphone et mail de la personne à contacter*	

*** NB : Si le soumissionnaire dispose de plus de trois (3) références pertinentes en lien avec le présent TDR, il peut les ajouter.**

PARTIE IV : Termes de Reference Pour la Sélection d'un commissionnaire en douane agréé au Mali pour le dédouanement de deux (02) véhicules Toyota Hilux.

Dans le cadre de ses activités au Mali, PSI Mali souhaite sélectionner une entité reconnue comme commissionnaire en douane agréé du MALI, pour assurer la régularisation et le transfert de deux (2) véhicules Toyota Hilux du régime d'admission temporaire vers le régime normal de dédouanement.

En cas de non-respect du délai de prestation, en plus des pénalités de retard qui s'appliqueront,

PSI Mali pourra ne plus travailler avec la structure dans le futur. La pénalité de retard sera calculée à hauteur de 0,5 % par jour de retard sur le montant des honoraires du Prestataire, hors débours, droits et taxes administratives. Le montant cumulé des pénalités ne pourra excéder 10 % desdits honoraires.

Aucune pénalité de retard ne sera appliquée lorsque le retard résulte exclusivement d'un fait imputable à PSI Mali, à une administration publique, à un cas de force majeure ou à toute circonstance indépendante de la volonté du Prestataire, sous réserve que celui-ci ait informé PSI Mali par écrit dans un délai raisonnable et fourni les justificatifs appropriés.

Le Prestataire demeure responsable des retards résultant de sa propre négligence, d'une erreur documentaire, d'une omission, d'un défaut de suivi ou d'une mauvaise exécution de ses obligations.

PARTIE V : PRESTATIONS STANDARDS

V.1 Directives et politiques du donateur

- a. Les procédures suivies par PSI Mali dans l'attribution de tout marché et de tout contrat résultant de cet Appel d'offres, ainsi que les conditions générales correspondantes, seront fondées sur les « Procédures d'Approvisionnement de PSI Mali », ses codes de conduite et directives.
- b. Les Prestataires potentiels doivent également noter qu'il est primordial pour PSI Mali d'obtenir l'offre la plus avantageuse. Dans la mesure du possible, les offres sont faites en concurrence et tous les prix proposés seront examinés en détail et peuvent être négociés pour obtenir un prix contractuel raisonnable.

V.2 Examen du DAO

Les Prestataires potentiels sont seuls responsables de l'examen minutieux de toutes les Directives de cet Appel d'Offres national – y compris, mais sans s'y limiter, la partie II- Directives de soumission des offres et de les respecter entièrement. Le non-respect de ces directives sera aux risques et aux frais du prestataire potentiel. Toute ambiguïté manifeste relative aux spécifications techniques et aux normes ou irrégularités entre ou parmi les diverses clauses de l'Appel d'Offres national sera résolue à l'encontre du prestataire s'il ne demande pas qu'elle soit clarifiée avant l'attribution du marché.

Les soumissionnaires ne sont nullement tenus de préparer ou de soumettre des offres en réponse à la présente demande de proposition et le font uniquement à leurs risques et à leurs frais. Ni PSI Mali ni aucun de ses représentants ne s'engagent à rembourser les frais engagés par les soumissionnaires pour la préparation et la soumission de leurs offres.

V.3 Probité et déontologie

Dans son initiative de recherche d'un fournisseur pour l'acquisition de matériels et services divers, PSI Mali respecte – à l'instar de tous les soumissionnaires et prestataires du fait de la soumission de leurs offres – les préceptes et les conseils définis dans les « *Directives contenues dans les Procédures d'approvisionnement de PSI Mali* » et dans ses codes de conduite.

V.4 Langue

Tous les documents soumis en réponse au présent Appel d'Offres national, ainsi que toute correspondance y afférente seront en langue française.

V.5 Demandes de renseignements :

Les demandes de renseignements concernant le présent Appel d'Offres national sont à adresser à PSI MALI par email à l'adresse suivante : hmaiga@psimali.org ou skebekodio@psimali.org , et reçues au plus tard 03 jours ouvrables avant la date limite de réception des offres afin de permettre à PSI Mali de répondre de manière exacte et détaillée.

V.6 Canal de Soumission des offres :

Les offres doivent être soumises **physiquement sous pli fermé** à l'adresse indiquée dans le présent DAO. Tous les plis devront porter la mention suivante : « **Soumission – DAO National N° 007/08-26/PROC – Sélection d'un commissionnaire en douane agréé au Mali pour le dédouanement de deux (02) véhicules Toyota Hilux** ». Les offres transmises par voie électronique ne seront pas acceptées.

Le non-respect des modalités de soumission entraînera la disqualification de l'offre.

V.7 Contenus et évaluation des offres :

L'évaluation des offres soumises conformément au présent Appel d'Offres sera faite par PSI Mali. Les offres des fournisseurs potentiels seront évaluées dans un ordre décroissant d'importance, en fonction des facteurs suivants. L'offre d'un prestataire potentiel qui ne satisfait pas aux conditions d'un facteur très important dans la liste prioritaire ne sera pas évaluée sur le facteur suivant de moindre importance.

PSI Mali peut rejeter toute offre qui ne répond pas nettement aux **Directives de soumission des Offres (Partie II)**.

- a. **Capacité légale.** Pour permettre à PSI Mali d'évaluer si un fournisseur potentiel a la capacité légale de conclure un contrat de fourniture de biens/prestations de services, le soumissionnaire doit fournir une copie de :

- ✚ La copie certifiée conforme du document attestant son inscription au registre du commerce de son pays **RCCM** ;
- ✚ La copie Certifiée conforme de l'agrément de commissionnaire en douane en cours de validité au Mali. L'absence ou la non validité de ce document est **éliminatoire** ;
- ✚ L'original du quitus en cours de validité à la date limite de soumission des offres ou sa photocopie certifiée conforme. L'absence ou la non validité de ce document fiscal est **éliminatoire** ;
- ✚ Copie du NIF (Numéro d'Identification Fiscale).
- ✚ L'attestation INPS en cours de validité à la date limite de soumission des offres (original ou copie certifiée conforme) est obligatoire. Son absence ou sa non-conformité est **éliminatoire**.
- ✚ Une proposition financière détaillée faisant ressortir le montant des honoraires du Prestataire, à l'exclusion des débours, droits et taxes administratives. L'absence ou la non-fourniture de cette proposition est **éliminatoire**.
- ✚ Annexe 3 : « Déclaration de Conflits d'Intérêt » renseignée, signée et cachetée l'absence est **éliminatoire**.

- b. Qualité.** Pour permettre à PSI Mali de déterminer si un fournisseur potentiel a la capacité technique de fournir une telle prestation de service, le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes :

Fournir les preuves de trois marchés similaires (3 prestations de nature et de complexité similaires) au cours des cinq (5) dernières années. **Les preuves doivent être celle des marchés similaires cités dans le tableau de référence cité en partie III.**

NB : Toute falsification ou fausse déclaration entraîne la disqualification du soumissionnaire pour la présente et les futures procédures. L'absence d'un document requis peut entraîner le rejet du dossier lors de l'évaluation.

NB :

- Les soumissionnaires ayant fait l'objet, au cours des dix dernières années, d'une résiliation pour faute, d'une sanction contractuelle grave, d'une fraude avérée ou d'une violation substantielle de leurs obligations contractuelles envers PSI Mali ou, lorsqu'elle est documentée, envers un partenaire financier de PSI Mali, pourront être exclus de la présente procédure.
- La photocopie certifiée conforme des documents est requise.
- PSI Mali peut demander à tout soumissionnaire de fournir l'origine de tout document mis dans leur offre afin de s'assurer de leur authenticité. Aussi, PSI Mali peut demander aux tiers de confirmer lesdits documents.

c. L'évaluation des offres :

Dans le cadre de la prestation de dédouanement, PSI MALI privilégiera le meilleur rapport qualité-prix, en tenant compte de la qualité des services proposés, de l'expérience du prestataire et du coût global de la prestation. Les soumissionnaires sont invités à présenter une offre couvrant l'ensemble des prestations demandées dans le présent DAO. L'attribution du marché se fera sur la base de l'évaluation globale de l'offre, conformément aux critères administratifs, techniques et financiers définis dans le DAO. Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre sera jugée conforme et présentant le meilleur rapport qualité-prix.

L'évaluation des offres sera faite selon les modalités suivantes :

1. Préqualification :

Cette étape consiste à la vérification de la capacité légale, technique et financière du fournisseur conformément aux clauses du DAO, elle se décompose en deux phases à savoir :

- a) Vérification de la conformité des pièces administratives, techniques et financières conformément aux clauses du DAO ;
- b) Expériences dans la procédure de dédouanement au Mali notamment en milieu des ONG, organisations internationales ou projets financés par des bailleurs ;

- 2. Analyse Technique :** Les spécifications techniques ainsi que les services proposés par les soumissionnaires seront examinées et comparées aux exigences et spécifications définies dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO). Seules les offres techniques jugées conformes aux spécifications, exigences et critères définis dans le DAO seront retenues pour la poursuite du processus d'évaluation.

3. Analyse financière, délai de prestation et expériences similaires :

Les scores financiers (SF) de la proposition financière du pli X sont calculés comme suit :

- FM : Proposition financière minimale proposée = 70 points
- FX : Proposition financière de X
- $SF(X) = FM \text{ (Proposition financière minimale)} / FX \text{ (Proposition financière de X)} * 70 \text{ points}$

Les scores relatifs (DP) aux délais de prestation sont calculés comme suit :

- A : Délai de prestation le plus court = 10 points
- B : Délai de prestation de la Proposition à Evaluer
- $DL = A \text{ (Délai de Prestation le plus Court)} / B \text{ (Délai de Prestation de la Proposition à Evaluer)} * 10 \text{ Points.}$

Les scores relatifs (SE) aux expériences similaires sont calculés comme suit :

- Expériences similaires – Évaluation des contrats similaires exécutés et dûment justifiés = 20 points.
- ≥ 3 expériences similaires : 20 points
- 2 expériences similaires : 12 points
- 1 expérience similaire : 8 points
- Aucune expérience similaire : 0 point

Le score général (SG) est égal à **SF+DP+SE**. Ainsi, le soumissionnaire ayant reçu le score Général le plus élevé ou ayant l'offre la plus avantageuse pour PSI Mali sera retenu sous réserve de vérifications de non affiliation à une organisation terroriste.

4. Localisation du Prestataire (Visite de site) :

À l'issue de l'évaluation préliminaire, seuls les soumissionnaires ayant satisfait aux exigences de préqualification **administrative, technique et financière**, et ayant fourni l'ensemble des pièces demandées dans des conditions conformes aux exigences du dossier de consultation, pourront être présélectionnés pour une visite de site.

PSI Mali se réserve le droit d'effectuer, auprès du ou des soumissionnaires présélectionnés, une **visite de site préalable à l'attribution du marché**. Cette visite a notamment pour objet de :

- Vérifier l'existence physique et la localisation du prestataire ;
- Apprécier sa capacité opérationnelle et les moyens effectivement disponibles pour l'exécution des prestations ;
- Vérifier, lorsque nécessaire, la cohérence et l'authenticité des informations et documents fournis dans l'offre ;
- Recueillir, le cas échéant, les clarifications complémentaires nécessaires à la bonne compréhension de l'offre.

La visite de site fera l'objet d'une **traçabilité documentée** par l'équipe de PSI Mali et ses conclusions seront prises en compte dans le processus de décision d'attribution, conformément aux exigences du dossier de consultation.

En tout état de cause, aucune attribution définitive du marché ne pourra intervenir avant la réalisation effective de la visite de site et la conclusion satisfaisante de celle-ci.

5. Négociation après appel d'offres et négociation itérative :

PSI se réserve le droit, à sa seule discrétion, de mener des négociations post-appel d'offres et/ou itératives.

V.7 Modalité de paiement :

- 100% à la livraison finale ;
- Le paiement sera fait par virement bancaire au nom du fournisseur dans un délai de 30 jours à partir de la réception de la facture par PSI Mali.
- Aucune avance ne sera versée au titre des droits, taxes, frais administratifs ou autres débours, sauf autorisation écrite préalable de PSI Mali.

V.8 Amendements :

Si à tout moment avant l'attribution du marché, PSI Mali estime qu'une modification importante des conditions générales du présent Appel d'Offres est nécessaire, elle émettra une telle modification dans un amendement écrit au Dossier d'Appel d'Offres (DAO) à tous les soumissionnaires concurrents. Aucune déclaration verbale de quiconque n'aura de quelque manière que ce soit pour effet de modifier ou autrement affecter tout terme ou condition de l'appel d'offres, et aucun soumissionnaire ne s'appuiera sur une telle déclaration.

V.9 Vérification du prix :

Si le processus de soumission des offres n'est pas suffisamment concurrentiel, toute offre autrement conforme peut être soumise à PSI Mali qui peut, à sa discrétion, autoriser une procédure de vérification du prix ou de la qualité par un organisme de son choix agissant pour son compte. Dans un tel cas, il sera demandé au soumissionnaire de permettre l'accès de ses locaux aux personnels engagés par PSI et de leur fournir les détails de tous les coûts utilisés ou engagés dans la préparation de l'offre. Les informations fournies dans ces circonstances resteront confidentielles.

V.10 Prorogation des dates de validité de l'offre :

Lorsque cela s'avère nécessaire et approprié selon les circonstances, PSI Mali peut demander aux soumissionnaires, par écrit, de prolonger la période de validité de leurs offres. Un soumissionnaire peut refuser d'accorder une prorogation ; toutefois, son offre sera disqualifiée. Conformément aux dispositions ci avant indiquées, un soumissionnaire consentant à prolonger le délai de l'offre ne pourra que prolonger ce délai et ne sera généralement pas autorisé à modifier autrement l'offre.

V.11 Rejet de l'offre ou attribution du marché :

(a) PSI Mali n'est pas obligée d'accepter l'offre la plus basse ou toute autre offre et se réserve le droit d'accepter n'importe quelle offre en totalité ou en partie et de rejeter toute offre ou l'ensemble des offres sans avoir à donner de raison et de s'engager contractuellement sur un terme quelconque offert ou sur des termes différents. PSI Mali se réserve également le droit, à sa seule discrétion, de suspendre, modifier, relancer ou annuler la présente procédure à tout moment, sans obligation de justification ni de notification, et sans indemnisation des soumissionnaires. Les circonstances dans lesquelles le rejet de toutes les offres peut se produire comprennent, sans s'y limiter : (1) aucune des offres ne répond adéquatement aux spécifications, (2) il est prouvé que la concurrence n'est pas suffisante, (3) l'offre la plus basse dépasse la valeur estimée ou les fonds disponibles d'un montant significatif et ne peut pas être réduite par négociation, (4) les bases techniques ou financières de la fourniture des biens/services ont changé matériellement avant l'attribution du marché ou (5) les prix de l'offre sont évidemment, clairement et extrêmement élevés.

V.12 Corruption, Fraude, Collusion, coercition :

PSI Mali s'engage dans un processus d'offre le plus transparent possible, pour assurer le rendement efficient dans tous les achats. L'organisation interdit toutes les tentatives du personnel actuel auprès des Fournisseurs/Prestataires existants, éventuels ou courants pour influencer les résultats d'un processus d'appel d'offre afin d'attribuer le marché à un fournisseur/prestataire spécifique, ou réaliser une évaluation non-compétitive de prix.

Toute tentative suspectée ou avérée, indirecte ou directe de la part d'éventuel soumissionnaire pour influencer les résultats du processus d'offre en utilisant les moyens suivants, sera cause de disqualification immédiate et de suppression de la liste permanente par PSI Mali en tant que prestataire potentiel :

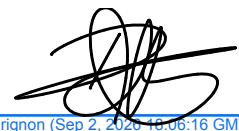
- ✚ Corruption (donnant ou recevant des articles de valeur pour influencer l'offre) ;
- ✚ Fraude (falsification des faits, déclaration d'information ou évaluation ayant pour résultat une proposition non-compétitive des prix) ;
- ✚ Connivence (un accord entre deux ou plusieurs Fournisseurs/Prestataires afin de réaliser un artificiel ou prix non-compétitif) ;

Coercition (personnes menaçantes indirectement ou directement le personnel ou l'organisation pour influencer les résultats de l'offre).

Conclusion :

PSI Mali remercie les soumissionnaires pour l'intérêt porté à la présente consultation. Les offres devront être soumises conformément aux exigences du présent Dossier d'Appel d'Offres.

Le Représentant Résident



Daniel Zirignon (Sep 2, 2020 18:06:16 GMT+1)

M. Christian Daniel Delbé ZIRIGNON

- Annexe 1 : Tableau récapitulatif des véhicules concernés par la régularisation douanière

Désignation	Désignation / Spécifications	Véhicule N° AT 063 A	Véhicule N° AT 283 A
Le prestataire devra assurer, en qualité de commissionnaire en douane agréé au Mali, la régularisation et le transfert de deux (02) véhicules Toyota Hilux du régime de l'admission temporaire (AT) vers le régime normal de dédouanement.	Marque	Toyota double cabine	Toyota double cabine
	Modèle / Type	Land 125 L – DNMLEN	Land 125 L – DNMLEN
	GENRE	CCTTE	CTTE
	N° de châssis	AHTDK9CD100980176	AHTDK9CD100980405
	Puissance adm	11 CV	12 CV
	Référence / Titre AT	Titre DAT N° 2024/779/DGD-DRFRI du 25/10/2024	Titre DAT N° 2024/541/DGD-DRFRI du 12/07/2024
	N° de référence AT	SN° 3035-06/11/2024	SN° 2187-01/08/2024
	Valeur frontière	25 500 000 FCFA	24 500 000 FCFA
	Ancien Numéro	6689 CAT	6578 CAT
	Nouveau Numéro	AT 063 A	AT 283 A
	Carrosserie	Bâchée	Bâchée
	Année de Mise en Circulation	Janvier 2024	Janvier 2024
	Lieu des travaux	Bamako, Mali	Bamako, Mali
	Date d'expiration de l'AT	9/10/2026	9/10/2026

ANNEXE 2 : Conditions d'exécution

Clause 1 : OBJET DE LA PRESTATION.

Le Prestataire est mandaté pour assurer l'ensemble des opérations nécessaires à la régularisation, à l'apurement de l'admission temporaire et à la mise à la consommation des deux véhicules désignés dans le présent DAO et/ou dans le bon de commande, conformément à la réglementation douanière applicable au Mali.

Les prestations comprennent exclusivement les opérations et frais expressément mentionnés dans le devis annexé au présent Bon de Commande.

Clause 2 : MODALITÉS DE REMBOURSEMENT.

PSI Mali ne versera aucune avance au titre des droits, taxes douaniers, frais administratifs ou autres débours, sauf accord écrit préalable.

Le remboursement des sommes effectivement engagées interviendra après présentation des pièces justificatives officielles et validation par PSI Mali.

Le règlement des frais administratifs, droits et taxes douanières, ainsi que des honoraires et autres frais dûment justifiés liés à la procédure de mise à la consommation des véhicules, interviendra uniquement après :

- La transmission par le prestataire des quittances et justificatifs officiels attestant le paiement effectif des droits, taxes et frais concernés ;
- La présentation d'une facture détaillée faisant apparaître distinctement les honoraires, frais administratifs, droits, taxes et autres dépenses effectivement engagées ;
- La vérification et validation préalable de l'ensemble des pièces justificatives et documents par PSI MALI.

Aucun paiement ne pourra être effectué par PSI MALI sans la présentation de pièces justificatives conformes et dûment validées.

Clause 3 : JUSTIFICATION DES DÉPENSES ET RESPONSABILITÉ.

Le Prestataire s'engage à fournir l'ensemble des pièces justificatives relatives aux dépenses effectuées dans le cadre de la prestation, notamment les quittances officielles émises par les administrations compétentes.

NB : Toute dépense non justifiée par un document probant ne sera ni reconnue ni remboursée.

Le Prestataire demeure seul responsable de toute dépense engagée sans autorisation préalable écrite du Client ou en dehors des montants validés dans le devis annexé.

Clause 4 : NON-EXÉCUTION DE LA PRESTATION.

En cas de non-exécution totale ou partielle imputable au Prestataire, PSI Mali pourra prendre toute mesure prévue par le contrat, y compris la résiliation du contrat conformément aux conditions contractuelles applicables.

Le Prestataire devra alors restituer sans délai les documents et pièces administratives en sa possession et transmettre à PSI Mali l'ensemble des éléments nécessaires à la poursuite ou à la clôture de la procédure.

Aucune rémunération ne sera due pour les prestations non exécutées.

Dans ce cas, le Prestataire sera tenu :

- De restituer immédiatement toute avance non justifiée par des dépenses effectivement engagées et dûment documentées ;
- De transmettre sans délai l'ensemble des documents administratifs et pièces du dossier en sa possession ;
- Le prestataire supportera à ces frais les conséquences financières liées au retard résultant de sa prestation.

NB : Aucune rémunération ne sera due pour les prestations non exécutées ou insuffisamment justifiées.

Annexe 3 : FORMULAIRE DE DECLARATION DE CONFLITS D'INTERÊT

A REMPLIR PAR L'ENTREPRISE DEPOSANT UNE OFFRE OU SIGNANT UN BON DE COMMANDE AVEC PSI

DECLARATION DE CONFLITS D'INTERÊT ET DE BONNES PRATIQUES COMMERCIALES

Je soussigne (Nom du responsable de la société), _____ agissant au nom de la société _____, affirme par la présente que ni moi, ni mon épouse, ni conjoint (e) ni aucun membre de ma famille ou proche n'est employé, prestataire, consultant ou stagiaire de PSI.

Si je me rends compte d'un tel conflit d'intérêt réel ou potentiel, je porterai cela à la connaissance du Représentant Résident de PSI sans délai.

Je reconnais qu'il est formellement interdit, de la part des fournisseurs et prestataires potentiels et/ou actuels de PSI Mali de donner des commissions ou retro commissions ou de verser des pots de vin aux employés de PSI Mali en vue d'avoir ou de continuer à avoir des marchés en son sein.

Je m'engage à respecter scrupuleusement une telle disposition et accepte les sanctions de PSI au cas où moi-même ou un de mes préposés venait à être dénoncé pour un tel acte.

En signant la présente déclaration, je certifie que (Nom de la société) _____ n'a pas participé, et veillera avec tous les efforts possibles, à ne pas participer ou fournir un support matériel ou toute autre ressource à des individus ou des entités qui commettent, tentent de commettre, préconisent, facilitent ou participent à des fraudes, corruptions actives ou indirectes, collusions, pratiques coercitives, implications dans une organisation criminelle ou toute autre activité illégale, ou encore qui ne respectent pas les Droits de l'Homme ou droits sociaux de base et les conditions de travail minimum telles que définies par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en particulier concernant le non-travail des enfants, la non-discrimination, la liberté d'association, le respect des salaires minimum, l'absence de travail forcé et le respect des conditions de travail et d'hygiène.

Enfin, je certifie par la présente que (Nom de la société) _____ n'est impliqué dans aucun procès en cours, dans aucune action ou recours en justice, comme plaignant ou comme accusé, en son nom ou au nom de toute autre entité, pour des actions relatives à des fraudes, corruption ou toute activité illégale, et n'a jamais été reconnu coupable de telles pratiques.

Nom :

Date :

Titre :

Cachet :

Signature: Amadou D Daou
Amadou D Daou (Sep 2, 2026 16:36:23 GMT)

Email: adaou@psimali.org